



validité ancien permis de conduire rose

Par **amicalement**, le **01/08/2021** à **10:56**

Bonjour,

Je ne sais si quelqu'un peut répondre à cette question :

Je suis titulaire du permis de conduire voiture depuis plus d'une trentaine d'années. Avec un grand format papier rose.

Depuis cette époque, il y a eu un format papier rose plus petit, et maintenant il est donc sous forme carte plastifiée.

Autour de moi, j'entends toutes sortes de choses sur la validité du format de mon ancien permis.

Je souhaiterais savoir s'il est toujours valide sous cette forme, si je dois faire une demande pour qu'il soit transformé en format carte plastifiée...

J'ai aussi entendu dire que le format carte plastifiée a une durée de validité limitée et qu'il doit être refait à échéance.

Alors que mon format ancien permis aurait une validité permanente...

Impossible de joindre la préfecture pour avoir le renseignement.

Auriez-vous la réponse à cette question ?

Merci par avance.

Par **Lag0**, le **01/08/2021** à **11:03**

Bonjour,

La réponse est facile à trouver :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31674>

[quote]

Doit-on remplacer son permis de conduire rose cartonné par un nouveau modèle ?

Non, le permis de conduire rose cartonné reste **valable jusqu'au 19 janvier 2033**.

Vous n'avez pas à demander son remplacement, sauf en cas de détérioration, perte ou vol.

[/quote]

Par **amicalement**, le **01/08/2021** à **11:09**

Merci Lago !

Cordialement.

Par **BrunoDeprais**, le **01/08/2021** à **12:40**

Bonjour

Et le nouveau permis, format carte de crédit, est valable 15 ans.

Par **amicalement**, le **01/08/2021** à **17:21**

Merci Brunodeprais. C'est noté;